STRUCTURE DES CHAMPIONNATS MONTÉES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2020 / 2021

SENIORS

	PAR DIVISION			
DIVISIONS	DESCENTE(S)	MONTÉE(S)	DESCENTE(S	MONTÉE(S)
	de division supérieure	en division supérieure	en division inférieure	de division inférieure
DEPARTEMENTAL 1	1*	1	3	3
1 GROUPE DE 12 EQUIPES		(le premier du groupe)	(les équipes classées de la 10 ^{ème} à la 12 ^{ème} place)	
DEPARTEMENTAL 2	3	3	4	4
2 GROUPES DE 12 EQUIPES SOIT 24 EQUIPES		(le premier de chaque groupe + le meilleur deuxième des 2 groupes **)	(les équipes classées 11 ^{ème} et 12 ^{ème} de chaque groupe)	
DEPARTEMENTAL 3	4	4	6	6
2 GROUPES DE 12 EQUIPES SOIT 24 EQUIPES		(les 2 premiers de chaque groupe)	(les équipes classées de la 10 ^{ème} à la 12 ^{ème} place de chaque groupe)	
DEPARTEMENTAL 4	6	6	8***	8***
3 GROUPES DE 12 EQUIPES SOIT 36 EQUIPES		(les 2 premiers de chaque groupe)	(les équipes classées 11 ^{ème} et 12 ^{ème} de chaque groupe + les 2 moins bons 10 ^{ème**})***	
DEPARTEMENTAL 5	8***	8***		
4 GROUPES DE 12 OU 13 EQUIPES		(les 2 premiers de chaque groupe)***		

^{*} Il est tenu compte, dans ce tableau, de l'hypothèse d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1 du District des Yvelines.

[•] S'il n'y avait aucune relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu à une montée supplémentaire de Départemental 2 en Départemental 1.

[•] S'il y avait plus d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu, en Départemental 1, à autant de descentes supplémentaires qu'il serait nécessaire pour ramener la Division à 12 équipes maximum.

^{**} Le départage intervient dans les conditions fixées par l'article 14.5 du Règlement Sportif du District.

^{***} Chiffre susceptible d'être modifié en fonction du nombre de groupes composant la dernière Division.

STRUCTURE DES CHAMPIONNATS MONTÉES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2020 / 2021

U 18

	PAR DIVISION			
DIVISIONS	DESCENTE(S)	MONTÉE(S)	DESCENTE(S	MONTÉE(S)
	de division supérieure	en division supérieure	en division inférieure	de division inférieure
DEPARTEMENTAL 1	1*	1	4	2
1 GROUPE DE 12 EQUIPES		(le premier du groupe)	(les équipes classées de la 9 ^{ème} à la 12 ^{ème} place)	
DEPARTEMENTAL 2	4	2	10***	5***
2 GROUPES DE 11 ou 12 EQUIPES SOIT 23 EQUIPES		(le premier de chaque groupe)	(les équipes classées de la 8ème à la 12ème place de chaque groupe et le moins bon 7ème**)***	
DEPARTEMENTAL 3	10***	5***		
4 GROUPES DE 11 ou 12 EQUIPES		(le premier de chaque groupe et le meilleur** 2 ^{ème})***		

^{*} Il est tenu compte, dans ce tableau, de l'hypothèse d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1 du District des Yvelines.

S'il n'y avait aucune relégation de Régional 3 en Départemental 1, L'équipe classée 9^{ème} de Départementale 1 serait maintenue.

[•] S'il y avait plus d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu, en Départemental 1, à autant de descentes supplémentaires qu'il serait nécessaire pour ramener la Division à 10 équipes maximum.

^{**} Le départage intervient dans les conditions fixées par l'article 14.5 du Règlement Sportif du District.

^{***} Chiffre susceptible d'être modifié en fonction du nombre de groupes composant la dernière Division.

STRUCTURE DES CHAMPIONNATS MONTÉES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2020 / 2021

U 16

	PAR DIVISION			
DIVISIONS	DESCENTE(S)	MONTÉE(S)	DESCENTE(S	MONTÉE(S)
	de division supérieure	en division supérieure	en division inférieure	de division inférieure
DEPARTEMENTAL 1	1*	1	2	2
1 GROUPE DE 10 EQUIPES		(le premier du groupe)	(les équipes classées aux 11 ^{ème} et 12 ^{ème} places)	
DEPARTEMENTAL 2	2	2	7	4
2 GROUPES DE 11 et 12 EQUIPES SOIT 23 EQUIPES		(le premier de chaque groupe)	(les équipes classées de la 9 ^{ème} à la 12 ^{ème} place de chaque groupe)***	
DEPARTEMENTAL 3	7	4	10***	6***
3 GROUPES DE 10 ou 11 EQUIPES SOIT 31 EQUIPES		(le premier de chaque groupe et le meilleur 2 ^{ème**})***	(les équipes classées de la 8ème à la 11ème place de chaque groupe)***	
DEPARTEMENTAL 4	10***	6***		
4 GROUPES DE 10 ou 11 EQUIPES		(le*** premier de chaque groupe et les 2 meilleurs 2ème**)***		

- S'il n'y avait aucune relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu à une montée supplémentaire de Départemental 2 en Départemental 1.
- S'il y avait plus d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu, en Départemental 1, à autant de descentes supplémentaires qu'il serait nécessaire pour ramener la Division à 10 équipes maximum.

^{*} Il est tenu compte, dans ce tableau, de l'hypothèse d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1 du District des Yvelines.

^{**} Le départage intervient dans les conditions fixées par l'article 14.5 du Règlement Sportif du District.

^{***} Chiffre susceptible d'être modifié en fonction du nombre de groupes composant la dernière Division.

STRUCTURE DES CHAMPIONNATS MONTÉES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2020 / 2021

U 14

	PAR DIVISION			
DIVISIONS	DESCENTE(S)	MONTÉE(S)	DESCENTE(S	MONTÉE(S)
	de division supérieure	en division supérieure	en division inférieure	de division inférieure
DEPARTEMENTAL 1	1*	1	2	2
1 GROUPE DE 10 EQUIPES		(le premier du groupe)	(les équipes classées aux 9 ^{ème} et 10 ^{ème} places)	
DEPARTEMENTAL 2	2	2	6	5
2 GROUPES DE 10 ET 11 EQUIPES SOIT 21 EQUIPES		(le premier de chaque groupe)	(les équipes classées de la 9ème à la 11ème place de chaque groupe et le moins bon 8ème**)***	
DEPARTEMENTAL 3	6	5	9	8
3 GROUPES DE 10 EQUIPES SOIT 30 CLUBS		(le premier de chaque groupe et les 2 meilleurs 2 deme**)***	` '.	
DEPARTEMENTAL 4	9	8		
4 GROUPES DE 10 à 12 EQUIPES		(les 2 premiers de chaque groupe)		

^{*} Il est tenu compte, dans ce tableau, de l'hypothèse d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1 du District des Yvelines.

[•] S'il n'y avait aucune relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu à une montée supplémentaire de Départemental 2 en Départemental 1.

S'il y avait plus d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu, en Départemental 1, à autant de descentes supplémentaires qu'il serait nécessaire pour ramener la Division à 10 équipes maximum.

^{**} Le départage intervient dans les conditions fixées par l'article 14.5 du Règlement Sportif du District.

^{***} Chiffre susceptible d'être modifié en fonction du nombre de groupes composant la dernière Division.

STRUCTURE DES CHAMPIONNATS MONTÉES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2020 / 2021

C.D.M.

	PAR DIVISION			
DIVISIONS	DESCENTE(S)	MONTÉE(S)	DESCENTE(S)	MONTÉE(S)
	de division supérieure	en division supérieure	en division inférieure	de division inférieure
DEPARTEMENTAL 1	1*	1	2	2
1 GROUPE DE 12 EQUIPES		(le premier du groupe)	(les équipes classées aux 11 ^{ème} et 12 ^{ème} places)	
DEPARTEMENTAL 2	2	2		
1 GROUPES de 14 EQUIPES		(les 2 premiers du groupe **)	-	-

- S'il n'y avait aucune relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu à une montée supplémentaire de Départemental 2 en Départemental 1.
- S'il y avait plus d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu, en Départemental 1, à autant de descentes supplémentaires qu'il serait nécessaire pour ramener la Division à 12 équipes maximum.

^{*} Il est tenu compte, dans ce tableau, de l'hypothèse d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1 du District des Yvelines.

^{**} Le départage intervient dans les conditions fixées par l'article 14.5 du Règlement Sportif du District.

^{***} Chiffre susceptible d'être modifié en fonction du nombre de groupes composant la dernière Division.

STRUCTURE DES CHAMPIONNATS MONTÉES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2020 / 2021

ANCIENS

	PAR DIVISION			
DIVISIONS	DESCENTE(S)	MONTÉE(S)	DESCENTE(S	MONTÉE(S)
	de division supérieure	en division supérieure	en division inférieure	de division inférieure
DEPARTEMENTAL 1	1*	1	3	3
1 GROUPE DE 12 EQUIPES		(le premier du groupe)	(les équipes classées de la 10 ^{ème} à la 12 ^{ème} place)	
DEPARTEMENTAL 2	3	3	4	4
2 GROUPES DE 12 EQUIPES SOIT 24 EQUIPES		(le premier de chaque groupe et le meilleur 2ème** des 2 groupes)	(les équipes classées de la 11ème à la 12ème place de chaque groupe)***	
DEPARTEMENTAL 3	4	4	6	6
2 GROUPES DE 12 EQUIPES SOIT 24 CLUBS		(les 2 premiers de chaque groupe)	(les équipes classées de la 10ème à la 12ème place de chaque groupe)***	
DEPARTEMENTAL 4	6	6	10***	8***
3 GROUPES DE 12 OU 13 EQUIPES SOIT 38 EQUIPES		(les 2 premiers de chaque groupe)	(les équipes classées de la 11ème à la 13ème place de chaque groupe et les 2 moins bon 10ème**)***	
DEPARTEMENTAL 5	10***	8***		
4 GROUPES DE 12 OU 13 EQUIPES		(les 2 premiers de chaque groupe)		

- S'il n'y avait aucune relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu à une montée supplémentaire de Départemental 2 en Départemental 1.
- S'il y avait plus d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu, en Départemental 1, à autant de descentes supplémentaires qu'il serait nécessaire pour ramener la Division à 12 équipes maximum.

^{*} Il est tenu compte, dans ce tableau, de l'hypothèse d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1 du District des Yvelines.

^{**} Le départage intervient dans les conditions fixées par l'article 14.5 du Règlement Sportif du District.

^{***} Chiffre susceptible d'être modifié en fonction du nombre de groupes composant la dernière Division.

STRUCTURE DES CHAMPIONNATS MONTÉES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2020 / 2021

FUTSAL

	PAR DIVISION			
DIVISIONS	DESCENTE(S)	MONTÉE(S)	DESCENTE(S)	MONTÉE(S)
	de division supérieure	en division supérieure	en division inférieure	de division inférieure
DEPARTEMENTAL 1	1*	1	2	2
1 GROUPE DE 10 EQUIPES		(le premier du groupe)	(les équipes classées aux 9 ^{ème} et 10 ^{ème} places)	
DEPARTEMENTAL 2	2	2		
1 GROUPE DE 12 OU 13 EQUIPES		(les 2 premiers du groupe)	-	-

^{*} Il est tenu compte, dans ce tableau, de l'hypothèse d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1 du District des Yvelines.

[•] S'il n'y avait aucune relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu à une montée supplémentaire de Départemental 2 en Départemental 1.

[•] S'il y avait plus d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu, en Départemental 1, à autant de descentes supplémentaires qu'il serait nécessaire pour ramener la Division à 10 clubs maximum.

^{***} Chiffre susceptible d'être modifié en fonction du nombre de groupes composant la dernière Division.